

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 27 Juin 2016

L' an 2016 et le 27 Juin à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en Mairie sous la présidence de SONNET Benoît Maire

**Présents** : M. SONNET Benoît, Maire, Mmes : DELAITE Catherine, FLORES Dominique, JOURDAIN Patricia, MANON Monique, MATHIEU Joëlle, VILLEVAL-DROZIERES Marie-Line, MM : BOUR André, DERRIENNIC Jean-François, DESPAS Gérard, GRAVIER Jean-Claude, SAPONE Franck, VILLEVAL Jean-Pol

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : DEFAUT Ginette à M. SONNET Benoît, LAMBERT Michèle à M. DESPAS Gérard, PARENT Anne à Mme MANON Monique, MM : DOUCET Bruno à M. VILLEVAL Jean-Pol, LOURDEZ Rémi à M. GRAVIER Jean-Claude, VERENNE Henri à Mme FLORES Dominique

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 22/06/2016

**Date d'affichage** : 22/06/2016

**A été nommée secrétaire** : Mme FLORES Dominique

#### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

PERSONNEL : MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS  
FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIES DES ARDENNES (FDEA) - MODIFICATION DES STATUTS  
PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE HAYBES  
DEMANDE DE SUBVENTIONS - CHANGEMENT FENETRES MAIRIE  
DEMANDE DE SUBVENTIONS - CHANGEMENT TOITURE RESIDENCE BILLUART  
ASSURANCES - RENOUVELLEMENT DU MARCHE  
CENTRE CULTUREL - RECRUTEMENT ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE  
ACCESSIBILITE - RECRUTEMENT POUR LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE  
VENTE DE BOIS  
DEMANDE DE SUBVENTION

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

**Vu le code général des collectivités territoriales**

**Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires**

**Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale**

**Vu les avis du comité technique,**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de supprimer les 5 emplois suivants :

- Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> Cl. (35/35<sup>e</sup>) suite à une promotion interne avec examen professionnel
- Adjoint du Patrimoine 1<sup>ère</sup> Cl. (35/35<sup>e</sup>) suite à un avancement de grade
- ATSEM 1<sup>ère</sup> classe (25/35<sup>e</sup>) suite à un avancement de grade
- ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> Cl. (35/35<sup>e</sup>) suite à un départ en retraite
- Adjoint du Patrimoine 2<sup>ème</sup> Cl. (24/35<sup>e</sup>) suite au décès d'un agent remplacé en interne

**Le Maire propose à l'assemblée,**

D'adopter les modifications du tableau des emplois en supprimant les 5 emplois suivants :

- Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> Cl. (35/35<sup>e</sup>) suite à une promotion interne avec examen professionnel
- Adjoint du Patrimoine 1<sup>ère</sup> Cl. (35/35<sup>e</sup>) suite à un avancement de grade
- ATSEM 1<sup>ère</sup> classe (25/35<sup>e</sup>) suite à un avancement de grade
- ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> Cl. (35/35<sup>e</sup>) suite à un départ en retraite
- Adjoint du Patrimoine 2<sup>ème</sup> Cl. (24/35<sup>e</sup>) suite au décès d'un agent remplacé en interne

**ET**

D'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Rédacteur	B	2	2 postes à 35h
Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> Cl.	C	1	35h
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> Cl.	C	3	2 postes à 35h et 1 poste à 25h
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Technicien	B	1	35h
Agent de maîtrise	C	1	35h
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> Cl.	C	2	2 postes à 35h
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Cl.	C	1	35h
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> Cl.	C	7	2 postes à 35h, 1 poste à 30h, 1

			poste à 25h, 1 poste à 17h, 1 poste à 14h, 1 poste à 9h
<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
Adjoint du Patrimoine Principal 2 <sup>ème</sup> Cl.	C	1	35h
Adjoint du Patrimoine 2 <sup>ème</sup> Cl.	C	1	25h
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Adjoint d'Animation 2 <sup>ème</sup> Cl.	C	5	1 poste à 30h, 3 postes à 25h, 1 poste à 14h
<b>FILIERE SANITAIRE ET SOCIAL</b>			
ATSEM Principal de 2 <sup>ème</sup> Cl.	C	1	25h
ATSEM 1 <sup>ère</sup> Cl.	C	1	30h
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>			
Chef de service de la police municipale	B	1	35h

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2016.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget.

A l'unanimité (**Pour** : 19 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

réf : 002-JUIN2016

**FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIES DES ARDENNES (FDEA) -  
MODIFICATION DES STATUTS**

**Monsieur le Maire explique** que par lettre du 1er avril 2016, M. le Président de la FDEA a proposé aux collectivités adhérentes à la fédération de délibérer pour permettre la modification des statuts suite au transfert du siège de la FDEA de la ZAC de la Poterie à Prix les Mézières à la zone "Le Pêcher" à Lumes (08140).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** émet, un avis favorable à la modification des statuts de la FDEA suite au transfert de son siège de la ZAC "La Poterie" à Prix les Mézières à la zone «Le Pêcher» à LUMES (08140).

A l'unanimité (**Pour** : 19 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

réf : 003-JUIN2016

**PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX FRAIS DE  
FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE HAYBES**

**Le Conseil Municipal doit fixer** la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles de HAYBES, ces frais s'élèvent à :

Ecole primaire :

Le coût global du fonctionnement pour l'année 2015/2016 pour 113 élèves : **102 141,76 €**

Soit : **903,91 €/élève**

Ecole maternelle :

Le coût global du fonctionnement pour l'année 2015/2016 pour 79 élèves : **121 958,31 €**

Soit : **1543,78 €/élève**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,** accepte la participation fixée pour les communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles de HAYBES comme suit :

- 903,91 € pour un élève en primaire

- 1543,78 € pour un élève en maternelle

A l'unanimité (**Pour** : 19 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

réf : 004-JUIN2016

#### **DEMANDE DE SUBVENTIONS - CHANGEMENT FENETRES MAIRIE**

##### **Le Maire expose à l'assemblée :**

Afin de réaliser des économies d'énergie, les fenêtres de la mairie vont être changées.

Un marché est en cours avec réception des offres jusqu'au 19 juillet à 17h00.

Le gouvernement s'est engagé en faveur du Soutien à l'Investissement Local avec une enveloppe budgétaire au niveau National et un au niveau de la Région.

La rénovation thermique est un des 7 types d'opération pouvant être accompagné financièrement :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, autorise le Maire à demander une subvention à l'Etat et à la Région pour ce projet.

- 40 % Etat

- 20 % Région

A l'unanimité (**Pour** : 19 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

réf : 005-JUIN2016

#### **DEMANDE DE SUBVENTIONS - CHANGEMENT TOITURE RESIDENCE BILLUART**

**Le Maire informe l'assemblée qu'il est** nécessaire de changer le toit de la résidence Billuart.

L'entreprise Audran a été retenue pour réaliser les travaux.

La communauté de communes peut subventionner ce type de dossier de réhabilitation dans le cadre de l'aide aux logements communaux jusqu'à 35%.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, autorise le maire à demander une subvention à la communauté de communes pour ce projet.

A l'unanimité (**Pour** : 19 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

réf : 006-JUIN2016

#### **ASSURANCES - RENOUELEMENT DU MARCHE**

##### **Le Maire expose :**

La commune a lancé un marché pour la mise en concurrence des assurances en septembre 2012.

Ce marché arrive à terme au 31 décembre 2016, il est donc nécessaire de le renouveler.

La commune doit se faire aider par un bureau d'étude.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter un bureau d'étude pour l'aider dans cette mission.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, autorise le Maire à recruter un bureau d'étude pour la mise en concurrence des assurances.

A l'unanimité (**Pour** : 19 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

réf : 007-JUIN2016

## CENTRE CULTUREL - RECRUTEMENT ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

### **Le Maire explique à l'assemblée :**

La Commune de Haybes a acquis un bâtiment qu'elle envisage de transformer en « Centre Culturel ».

La réhabilitation a un double intérêt, d'une part conserver un bâtiment qui fait partie du patrimoine industriel de la commune et d'autre part permettre la création de salles qui font défaut.

Il est donc nécessaire de recruter un architecte.

Pour définir les besoins et élaborer un cahier des charges la commune doit se faire aider, il est donc nécessaire de recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, autorise le Maire à recruter un Assistant à Maîtrise d'ouvrage.

A l'unanimité (**Pour** : 19 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

réf : 008-JUIN2016

## ACCESSIBILITE - RECRUTEMENT POUR LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

### **Le Maire explique à l'assemblée :**

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respectaient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014.

L' Ad'AP a été déposé et validé, il est désormais nécessaire de le mettre en œuvre et de suivre son exécution.

Afin de respecter la réglementation et les échéances, il faut confier à un maître d'œuvre une mission de déploiement et de suivi de notre Ad'AP de Patrimoine.

Le périmètre de sa mission se limitera aux ERP ayant fait l'objet de l'AD/AP du patrimoine.

La mission demandée est une Mission de Maitrise d'œuvre complète associée à un accompagnement dans le suivi d'exécution de l'Ad'AP.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter un assistant à maîtrise d'œuvre pour ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, autorise le Maire à recruter un assistant à maîtrise d'oeuvre pour appliquer et suivre l'exécution de L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

A l'unanimité (**Pour** : 19 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

réf : 009-JUIN2016

## VENTE DE BOIS

### **Le Maire expose :**

En accord avec l'ONF et la commission des bois, la commune a décidé de procéder à l'abattage des arbres situés sur la coupe 1, il y a entre 50 et 60 m3.

La commission des bois réunie le 6 juin 2016 a décidé de vendre ce bois aux particuliers.

Le Maire propose de vendre ce bois au prix de 6 € le stère.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, accepte la vente du bois situé sur la coupe n°1 au prix de 6€ le stère.

A l'unanimité (**Pour** : 19 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

réf : 010-JUIN2016

## DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire a reçu un courrier de l'association "Les amis de la Fête du cheval" pour une demande de subvention pour l'organisation de la fête du cheval à Hargnies le 3 juillet 2016.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**, refuse d'attribuer une subvention pour l'organisation de la fête du cheval organisée à Hargnies le 3 juillet 2016.

A l'unanimité (**Pour** : 19 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

### Questions diverses :

Le Maire explique qu'il a reçu avec Mme Dominique Florès une personne du cabinet d'assurance Mansuy qui propose un partenariat avec la ville pour des complémentaires santé pour les habitants.

Le contrôle de légalité de la préfecture interrogé sur la faisabilité de ce partenariat indique que la commune n'a pas à s'engager sur ce type contrat.

Un film doit être tourné sur Haybes du 25 au 28 juillet 2016. Le Maire a rencontré Monsieur Didier Jacquemotte, le régisseur. Plusieurs décors ont été validés : rues de Haybes, pharmacie, perron de l'église, etc... Plusieurs prises de vues de Haybes seront également faites en drone.

Monsieur Jean-Pol Villeval signale qu'il serait nécessaire de remettre en état le terrain de tennis.

Le Maire indique qu'il y aura bientôt une sortie en forêt pour les élus et qu'ils se rendront aussi au terrain de tennis pour constater les travaux à effectuer.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50***

En mairie, le 30/06/2016  
Le Maire  
Benoît SONNET

